

AVENIRCUP
ASA
VILLEMOMBLE

REGLEMENT SPORTIF 2021

SOMMAIRE

Article 1 : Organisation et Calendrier

Article 2 : Assurances.

Article 3 : Concurrents et Pilotes

Article 4 : Voitures et équipements

Article 5 : Publicité.

Article 6 : Sites et infrastructures.

Article 7 : Déroulement de l'épreuve.

Article 8 : Réclamations – Appels.

Article 9 : Classements

Article 10 : Prix

Article 11 : Challenge TEAM

Art.1 : ORGANISATION ET CALENDRIER

1-1 : Organismes

En collaboration, l'ASA VILLEMOMBLE et AVENIRCUP organisent un Challenge entre les pilotes qui participent aux épreuves de la Coupe de France des Circuits FFSA 2021 groupe C

site internet : www.avenircup.fr

Pascal Hosotte

Tél. 06 61 55 46 29

polycar@hotmail.fr

Michel Martinucci

Tél. 06 65 94 95 81

contact@avenircup.fr

Sous la tutelle de l'ASA Villemomble (FFSA)

Précision :

Le présent règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes d'autorisation.

Il faut donc, à sa lecture ne pas oublier que tout ce qui n'est pas expressément autorisé est interdit.

1-2 : Principe de l'épreuve

- Le Challenge AVENIRCUP est basé sur des courses de sprint, durant lesquelles les véhicules participants doivent parcourir le plus grand nombre de tours de circuit
- La durée de chaque course Challenge AVENIRCUP est régulièrement fixée à 20 mn+1T
- L'ASA organisatrice du meeting se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité et les contraintes des circuits

1-3 : Calendrier Prévisionnel

À la suite du sondage de janvier 2021 concernant le calendrier sportif du Challenge AVENIRCUP

7 meetings sont pris en compte

PAU ARNOS 24-25 Avril

ALBI 22-23 Mai

LEDENON 5-6 Juin

CHARADE 24-25 Juillet

CROIX EN TERNOIS 11-12 Septembre

LE VIGEANT 2-3 Octobre

LE MANS 23-24 Octobre

Exclus du Challenge = Dijon et Nogaro

Au cas où un des meeting pris en compte ne se déroule pas pour diverses raisons l'épreuve de Dijon sera en remplacement.

AVENIRCUP et l'ASA VILLEMOMBLE co-organisateurs se réservent le droit de modifier ce calendrier.

1-4 : Vérifications administratives et techniques

1-4-1 : Vérifications administratives

- Chaque pilote devra se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve

Il devra être en possession :

- De sa licence ou du Titre de Participation défini dans l'Article 3.1 Licences
- Après vérification, sa feuille d'engagement paraphée lui sera remise pour la transmettre au Commissaire Technique chargé du contrôle du véhicule
- En cas de non-respect des horaires, annulation du temps de qualification

L'organisateur devra impérativement connaître le nom du pilote au volant à tout moment du meeting et surtout en cas de double monte.

1-4-2 : Vérifications Techniques

- Chaque concurrent devra présenter sa fiche "Vérification administrative" validée et être en possession de son passeport technique
- Celui-ci pourra être établi par le responsable technique de l'épreuve, sur rendez-vous préalable
- La présentation d'un véhicule aux vérifications techniques, sera considérée comme une déclaration implicite de conformité
- Chaque concurrent ou pilote devra présenter sa voiture à la structure technique selon les horaires indiqués dans la note d'information ou définis par l'organisateur
- Avant la vérification technique, ces voitures devront être équipées des stickers obligatoires ainsi que de ses numéros de course définis par l'organisateur
- Un sticker "Contrôlé" sera apposé sur le véhicule après validation
- En cas de litige, un rapport portant sur le sujet sera remis à la direction de course
- En cas de non-respect des horaires, annulation du temps de qualification.

Art. 2 : ASSURANCES (Non concerné)

Art. 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3-1. Licences

Le Challenge AVENIRCUP est ouvert aux pilotes possesseurs :

- D'une Licence Régionale Concurrent Conducteur Auto (RCC)
- D'une Licence Nationale Concurrent Conducteur Auto (NCC)
- D'une Licence Internationale Concurrent Conducteur Auto (ICC "A-B-C-D")
- Aux pilotes étrangers titulaires d'une licence Nationale avec une autorisation de participation de l'ASN
- Aux pilotes étrangers titulaires d'une licence Internationale en cours de validité.

Les pilotes étrangers ne peuvent pas marquer de points.

A défaut :

- D'un Titre de Participation Régionale Circuit (TPRC) pourra être délivré
Le TPRC ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile de moins de 2 mois.

Pour les 16/18 ans :

- D'une Licence Nationale Junior Auto Circuit (NJC) et d'une licence Concurrent Tuteur (ICT). Le représentant légal devra être présent pendant toute la durée du meeting.

3-2. Engagements à une épreuve

TARIFS :

L'engagement à l'épreuve de la Coupe de France des Circuits FFSA :

**1 séance d'essais privé + 1 séance d'essais qualificatifs + 2 courses de 20 mn +1T= 320 € TTC
400.€ TTC en cas de double monte**

Il ne sera effectué aucun remboursement au concurrent ayant participé aux essais qualificatifs. Tout désistement devra être confirmé par mail: à l'ASA Organisatrice du Meeting et à AVENIRCUP contact@avenircup.fr ou par courrier postal la semaine précédant le meeting.

L'ASA VILLEMOMBLE et AVENIRCUP se réservent le droit de refuser un engagement à une épreuve conformément à l'Art 74 du Code Sportif International, notamment à un demandeur qui aurait fait l'objet de sanction sportive ou disciplinaire au cours d'une épreuve précédente, ou qui aurait refusé d'appliquer une décision de la FFSA ou du Challenge AVENIRCUP, ou qui aurait par ses propos ou ses actes porté préjudice à la FFSA ou au Challenge AVENIRCUP, ou qui aurait eu un comportement antisportif.

Tout concurrent désirant participer au meeting devra envoyer une copie de la demande d'engagement, par courrier postal à :

AVENIRCUP / Michel Martinucci
193 Rue Pierre Sépard – 77550 MOISSY CRAMAYEL – France
Mail : contact@avenircup.fr

La demande d'engagement est à télécharger sur le site internet : <http://www.avenircup.fr>

L'engagement annuel pour participation au Challenge AVENIRCUP 2021 est fixé à

270.00€ par voiture même en cas de double monte

30.00€ d'adhésion à l'Association AVENIRCUP

3-3. Equipement Pilote obligatoire

Chaque pilote devra être équipé :

- D'une combinaison ignifugée, correspondant à la norme 8856-2000
 - Les sous-vêtements et cagoule ignifugés sont obligatoires.
 - De gants homologués selon liste n° 27
 - De bottines ignifugées correspondant à la norme 8856-2000
 - D'un casque conforme à la liste n° 41 et système RFT (Hans) conforme à la liste n° 29
- Ces listes sont issues de la Réglementation Technique FFSA / Equipement de sécurité (*voir "Liste N°25"*).
Les équipements devront être présentés lors des vérifications techniques préliminaires.

Art. 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4-1 : Véhicules Admis

Les voitures engagées dans le Challenge AVENIRCUP sont de type CN et CN-F et CM dont les châssis correspondent aux barquettes découvertes biplaces et construites pour les courses de vitesse en circuit fermé. Equipées d'un moteur issu de voitures de série, elles doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine et disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les règlements FFSA. Tout ce qui n'est pas autorisé par le présent règlement sera déclaré non conforme entraînant la mise hors course immédiate.

Les voitures éligibles doivent correspondre à l'une des 3 catégories du tableau ci-dessous :
Seul pour les CM sont équipés de moteurs de motocyclettes (1005 cm³ max)

CLASSE	VOITURES	MOTEURS - BOITE DE VITESSE
A et A1350 AVENIR Coupe de l'AVENIR conforme aux différents règlements historiques de l'Ex coupe de l'Avenir	Barquettes Biplaces découvertes CN ex coupe de l'avenir ex : Barquette ARC MF16 moteur Alfa Romeo 1490 cm ³ Barquette marque GERI RB10 moteur Simca Rallye 1294 cm ³	Moins de 1600 cm ³ 4 cylindres 2 soupapes par cylindre Alimentation par carburateurs Mécanique + BV ALFA ROMEO 4 Cylindres à plat et Mécanique+ BV SIMCA Rallye2
E : EVOLUTION ex-Barquettes de la coupe de l'avenir modifiées et constructeurs sans patente	Barquettes Biplaces découvertes CN ex : Barquette marque LRP moteur Honda V-Tec 1595cm ³ Barquette ARC MF12 moteur TOYOTA 1596cm ³ Barquette MARTINI ROUYER Moteur 1600 Renault 807	Moins de 1600 cm ³ 4 cylindres maximum multisoupapes 4 maximum Alimentation par carburateurs ou injection marque de moteur libre mais datant d'avant le 31/12/1990. Boîtes de vitesses libres.
P Post 1990 Sport prototype de construction moderne	Barquettes Biplaces découvertes CN ex : Barquette MERLIN MP2000 Moteur Honda V-Tech ou Renault 1600 ACL Peugeot 1600 CM à moteur de moto JEMA 1000 CM3 SUZUKI GSXR	Moins de 1600 cm ³ 4 cylindres maximum multisoupapes 4 maximum Alimentation par carburateurs ou injection marque de moteur libre mais datant d'après le 31/12/1990. Boîtes de vitesses libres. Moteur de moto 1005 cm ³

Précision sur les types acceptés

- Les châssis d'autres catégories, non prévues ci-dessus, pourront éventuellement être admis par **dérogation et sur invitation** si leur cylindrée ne dépasse pas 1600 cm³ pour les prototypes et 1005 cm³ pour les CM.(consulter l'organisateur)

4-2 : Reconstruction – Continuation

Dans la classe AVENIR sont acceptées les barquettes reconstruites en conformité avec le modèle d'origine (matériaux conception suspensions carrosseries etc..) les seules modifications autorisées ne concernent que la mise à niveau des éléments de sécurité. Toute voiture de l'ex Coupe de l'Avenir ne répondant pas à ces critères sera classée automatiquement dans la classe EVOLUTION constructeur sans patente.

4-3 – Passeport Technique / Fiche d'homologation

- Chaque voiture engagée sur les épreuves du Challenge AVENIRCUP, devra être en possession d'un passeport technique FFSA :
Nouveau format A4, 5 volets, identifié "Passeport Sport Prototype " et 3 volets blanc
- Toute voiture engagée par un ressortissant de l'Union Européenne et pays assimilés devra également posséder un passeport FFSA ou FIA
- Tout concurrent désireux d'engager un véhicule, non homologué ou ne possédant pas de passeport FFSA, devra prendre un rendez-vous préalable à l'épreuve avec le Commissaire Technique.

4-4 Numéros de course

Au choix des concurrents suivant la disponibilité : numéroté de 1 à 99

- Chaque véhicule gardera son numéro attribué durant toute la saison et aucun changement ne sera possible. Chaque voiture est identifiée par sa fiche technique ainsi que par son numéro de vignette du passeport technique
- La liste des numéros de course est déposée en début d'année sur le site AVENIRCUP et donnée au commissaire technique attitré de la Coupe de France des Circuits FFSA : M. Yvon Journaux

Art 5 : PUBLICITE:

Les voitures participant au Challenge AVENIRCUP devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification figurant en **Annexe 12**. Ces identifications devront impérativement être apposées avant les vérifications techniques. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

Concernant la publicité des produits concurrents de ceux des partenaires officiels du Challenge AVENIRCUP, une demande devra être faite auprès des organisateurs

En aucun cas, l'identification des voitures définie ne pourra être modifiée.

L'organisateur et les partenaires sponsors du Challenge AVENIRCUP se réservent le droit d'exploiter à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales les noms et résultats Sportifs des concurrents et pilotes de cette discipline, ainsi que toutes photos et vidéos sans leurs autorisations préalables et sans avoir à payer de droits ou honoraires particuliers.

Pendant les cérémonies des podiums, le pilote s'engage à porter les identifications qui lui seront remises.

Art 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES (Non concerné)

Art 7 : DEROULEMENT DES EPREUVES

7-1. Essais privés

- Facultatifs : compris dans le prix d'engagement de la voiture
- Durée : 20 mn + 1T

7-2. Briefings pilotes

- Un briefing réservé aux pilotes aura lieu à chaque épreuve
- Tous les pilotes devront obligatoirement assister à l'intégralité du briefing de la direction de course
- Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par la note d'information de chaque épreuve
- Toute absence ou arrivée tardive à chacun des briefings entraînera l'annulation des temps de qualification et une amende de 150.00€.

7-3. Essais qualificatifs

- Tout pilote devra être inscrit sur la liste des "autorisés à prendre part aux essais"
 - Pour chaque course, une séance d'essais qualificative sera organisée
 - Pendant cette séance, le ravitaillement en carburant est strictement interdit
 - Chaque pilote engagé devra obligatoirement effectuer un tour chronométré
 - Toute voiture qui ne disposera pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur décision du Collège des Commissaires Sportifs
 - Aucun temps minimum d'arrêt-stand n'est établi pendant la séance d'essai qualificatif.
- En cas de double monte il faudra donner au préalable le nom des pilotes participant aux essais libres et essais qualificatifs pour connaître la grille de départ

7-4. Courses de 20 mn

- Un meeting est composé de 2 courses sprint de 20 mn+1T
Un concurrent s'engage aux 2 courses
- L'engagement d'une voiture peut être constitué de 2 pilotes
Dans ce cas, chaque pilote participera à 1 course de 20 mn.+1T
Le nom des pilotes participant doit être connu au préalable à l'engagement pour le chronométrage et les classements

7-5. Constitution des plateaux

- En fonction du nombre d'engagés, les catégories du Challenge AVENIRCUP pourront, soit disputer des courses dédiées, soit être intégrées au même plateau et disputer des courses communes
- Les classements ainsi que l'attribution des points au championnat resteront néanmoins séparés par catégories.

6-6. Grille de départ

- La grille de départ de la Course 1 s'établira en fonction du résultat des essais qualificatifs
- La grille de départ de la Course 2 se fera en fonction du 2ème meilleur temps des essais qualificatifs
- En cas de double monte le deuxième pilote n'ayant pas participé aux essais qualificatif sera placé en dernière ligne sur la prégrille.
- Toutes les voitures devront être placées en pré-grille ou dans la pit lane dans l'ordre des essais qualificatifs
- La procédure ainsi que le timing seront précisés dans les briefings (pilotes et team managers)
- Pour le retard en pré grille : le départ devra s'effectuer depuis la voie des stands après le départ lancé

Rappel:

- Les interventions autorisées sur la pré grille sont les suivantes :
Resserrage des harnais de sécurité, des roues, vissage d'éléments de carrosserie
Réglages aérodynamiques, pression des pneus
- Aucun réglage mécanique n'est autorisé.

7-7. Départ

- Les départs des courses du Challenge AVENIRCUP se feront lancés en procédure allégée, possibilité de doubler à l'allumage des feux verts ou du levé de drapeaux départ.
- L'organisateur se réserve le droit, en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs et le Directeur de course, d'appliquer la procédure de départ allégée comme le prévoit "l'article 7.3.1.4.2 des Prescriptions générales pour circuits "asphaltes" de la FFSA
- A la présentation du panneau "Piste humide" ou "Wet race" en pré-grille ou sur la grille de départ, les pilotes bénéficieront de 10 mn supplémentaires afin de changer les pneumatiques et de modifier certains réglages
- 2 tours de reconnaissance pourront être effectués si les conditions climatiques sont différentes de celles de la séance qualificative.

7-8. Arrivée

- A l'issue de la course, en fonction des résultats, un classement pour le Challenge AVENIRCUP sera établi.

7-9. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

- Le chronomètre ne s'arrête pas
- Si la course peut reprendre un nouveau départ sera donné sous Safety-car, dans l'ordre de passage sur la ligne de chronométrage. Interdiction de dépasser avant la ligne de chronométrage lors de la relance de la course.

7-10. Parc fermé

- A l'issue de l'épreuve, toutes les voitures seront placées dans un espace selon les conditions dites "du parc fermé".
- Ces voitures ne seront libérées qu'après accord du Collège des Commissaires Sportifs au bout de 20 minutes.
- Aucune intervention sur la voiture ne sera tolérée durant ce temps imparti, aussi bien du pilote ou assistants, sans l'accord express des Commissaires techniques. (autorisation de contrôler les températures des pneus et leur pression).

7-11- Circulation sur la Pit Lane

Il est strictement interdit de rouler en marche arrière, avec l'aide du moteur, sur la pit lane.

En cas de panne sur la pit lane :

- Le véhicule pourra revenir à son stand, en le poussant, sous l'autorité d'un Commissaire de stand.

Dans le cas d'un retour du véhicule sur plateau :

- Il est autorisé de ramener ce véhicule en le poussant pour rejoindre son stand, en marche avant ou arrière suivant l'endroit de la dépose (entrée ou sortie) dans la pit lane.

7-12 – Perte d'éléments de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détaché partiellement ou perdu sur la piste, devra provoquer le retour de la voiture au stand afin de refixer ou remplacer ce dit élément (à l'appréciation du Commissaire technique).

7-13 - Pénalités

Pénalités faisant l'objet d'un "Passage par les stands" (Drive-through) ou d'un arrêt "Stop&Go"

Ceux-ci sont prononcés par la direction de course et par le collège des commissaires officiant sur le meeting.

- Dépassement de la vitesse maximale autorisée dans la voie des stands
- Tout arrêt ou circulation à vitesse anormalement réduite sur la voie des stands dès que la voiture sera repartie de son stand
- Non-respect de l'obligation d'arrêt du moteur
- Comportement dangereux sur la pit lane ou en piste
- Tout comportement antisportif venant d'un concurrent ou de ses accompagnants

Art 8 : RECLAMATIONS – APPELS

A) LITIGES :

Cas de conduite antisportive : En conformité avec le règlement de l'A.S.A organisatrice de l'épreuve et les règlements F.F.S.A-F.I.A avec règles normales de réclamation et d'appel.

Cas de non-conformité : A la décision du contrôleur technique et du Président du Challenge AVENIRCUP (parc fermé 15 mn après l'arrivée) en accord avec le commissaire technique de l'épreuve et le collège des commissaires sportifs sur les règles normales de réclamation et d'appel en cas de litige.

Le Challenge AVENIRCUP se réserve le droit d'effectuer des démontages du moteur, ou autres organes. En cas de conformité une somme de 1000 Euros sera accordée afin de procéder au remontage du moteur, dans le cas inverse celui-ci sera à la charge du concurrent non conforme. Les membres du bureau pourront statuer sur le litige qui restera interne au Trophée.

B) TRICHERIES :

En cas de tricherie(s) avérée(s), le ou les concurrent(s) se verra (ont) exclu du Challenge AVENIRCUP, perdra (ont) l'intégralité des points obtenus et ne pourra (ont) prétendre à aucun classement. Le Challenge AVENIRCUP se réserve le droit de porter plainte devant les instances sportives de la F.F.S.A.

Tout problème non explicité relèvera de la réglementation générale FFSA. Tout concurrent, en désaccord avec les responsables du Challenge AVENIRCUP lors d'une épreuve, bénéficiera, le cas échéant, du droit de réclamation et d'appel auprès du collège des commissaires sportifs, selon les procédures fédérales en cours.

Toute modification au présent règlement devra avoir reçu l'accord de la F.F.S.A. avant diffusion.

Art.9 CLASSEMENTS

- Les points sont attribués par pilote à la course
- Tout pilote participant à un meeting marquera au minimum 5 points même s'il n'a pas pu prendre le départ de la course-

Le Challenge AVENIRCUP se réserve le droit de modifier la classification, de regrouper ou de diviser des classes afin de préserver l'équité sportive

Les pilotes concurrents feront l'objet d'un classement en fonction de leur catégorie d'engagement

3 classements distincts sont constitués

Catégorie A et **A-1350** De 0 cm³ à 1350 cm³ A 1350
Et de 1350 à 1600 cm³ pour les A (coefficient 1.2)

Catégorie E De 0 cm³ à 1600 cm³

Catégorie P De 0 cm³ à 1600 cm³ ou de 0 à 1005cm³ pour les CM

barème suivant :

- Participation aux essais qualificatifs : 5 points
- Pole position : 5 points
- Record du tour : 5 points

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	30	11 ^{ème}	9
2 ^{ème}	27	12 ^{ème}	8
3 ^{ème}	24	13 ^{ème}	7
4 ^{ème}	22	14 ^{ème}	6
5 ^{ème}	20	15 ^{ème}	5
6 ^{ème}	18	16 ^{ème}	4
7 ^{ème}	16	17 ^{ème}	3
8 ^{ème}	14	18 ^{ème}	2
9 ^{ème}	12	19 ^{ème}	1
10 ^{ème}	10	20 ^{ème}	1(*)

(*) et ainsi de suite jusqu'au dernier classé ayant parcouru au moins 75% de l'épreuve

Art.10 PRIX

- En plus du classement scratch de l'ASA organisatrice, chaque course fera l'objet de 3 podiums et seront appelés les 3 premiers de chaque catégorie (A-E-P)
- Pour la classe AVENIR moins de 1350 cm³ seul le premier sera appelé sur le podium. Par contre si le nombre des engagés dans cette classe est sup ou égal à 6 un podium leur sera réservé.
- Une coupe des Dames est prévue au règlement.

Art.11 CHALLENGE INTER ECURIE

En plus du challenge pilote AVENIRCUP organise un challenge inter Ecurie

Chaque concurrent devra se déclarer appartenant à une Team pouvant regrouper plusieurs voitures courant en Groupe C.

L'objectif de ce challenge étant de permettre aux concurrents de se regrouper pour permettre l'entraide et la compétition en équipe.

Les points de classement pour Team seront distribués aux 2 meilleures places acquises par le Team lors des résultats scratch des arrivées courses

Distribution des points suivant le tableau suivant :

Un classement aura lieu chaque fin de meeting

Le Team qui remportera le challenge aura un prix en fin d'année

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	30	11 ^{ème}	9
2 ^{ème}	27	12 ^{ème}	8
3 ^{ème}	24	13 ^{ème}	7
4 ^{ème}	22	14 ^{ème}	6
5 ^{ème}	20	15 ^{ème}	5
6 ^{ème}	18	16 ^{ème}	4
7 ^{ème}	16	17 ^{ème}	3
8 ^{ème}	14	18 ^{ème}	2
9 ^{ème}	12	19 ^{ème}	1
10 ^{ème}	10	20 ^{ème}	1(*)

CONTACTS

AVENIRCUP

- | | | |
|---------------------|---------------------|----------------------|
| • Pascal Hosotte | Tel. 06 61 55 46 29 | polycar@hotmail.fr |
| • Michel Martinucci | Tel. 06 65 94 95 81 | contact@avenircup.fr |

AVENIRCUP Association loi de 1901
Déclaration en préfecture du 77 sous le N°W772000550
193 rue Pierre Sépard
77550 Moissy Cramayel